



LT/EM – N° 2025/030

VILLE D'IRIGNY
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2025

Publiée sur le site internet de la Commune le : 27 mars 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 mars 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 24

Nombre de Conseillers Municipaux votants : 29

Présidente : Madame Blandine FREYER

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien JACQUET

Membres présents à la séance : MMES et MM. FREYER – CITTADINO MAZOUZI - MERCIER – BILLAUD - VERD – FAVRE - BOSGIRAUD – BAILLY da PASSANO - TABERLET - BERMOND – EMERY – SABRAN-LACROIX MERLE - GAREL – RANCHIN – MARCHETTI - ALLARD-BRETON SANLAVILLE - OUANICH – JACQUET - VERILHAC - BACCOU -

Membres absents excusés : M. BENATMANE : pouvoir remis à Mme BERMOND – M. MOCHET : pouvoir remis à M. VERD - Mme TEOLI : pouvoir remis à Mme MERCIER – M. DIGIER : pouvoir remis à Mme CITTADINO – Mme BARTHELEMY : pouvoir remis à M. MARCHETTI -

Objet : Convention de partenariat – Programme T'TRIS

Dans le cadre des interventions de la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes auprès des Collectivités Territoriales, la Métropole de Lyon, les Communes de Charly, Saint-Genis-Laval, Vernaison et Irigny s'associent avec l'opérateur au sein du programme T'TRIS pour mettre en place des actions de restructuration foncière.

L'objectif est de parvenir à répondre aux enjeux d'amélioration de la compétitivité agricole, de confortation des exploitations et de facilitation de l'installation d'agriculteurs.

C'est ainsi que le programme T'TRIS, Travaux Territoriaux de Restructuration avec l'Ingénierie SAFER, permet de mobiliser une méthodologie, des outils et

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MÉTROPOLE DE LYON
VILLE D'IRIGNY
7 AV. DE BEZANGE
CS 80002
69540 IRIGNY

TÉL. 04 72 30 50 50
FAX. 04 72 30 50 59

Toute correspondance doit être adressée à Madame le Maire sans indication de nom
www.irigny.fr
e-mail : mairie@irigny.fr

des moyens pour réaliser des travaux de restructuration du foncier et optimiser la gestion et l'utilisation du foncier agricole.

Le programme T'TRIS permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- Effectuer des îlots cohérents de ces friches identifiées et éparpillées sur le territoire pour consolider des exploitants et/ou mettre à disposition de nouveaux porteurs de projet.
- Identifier la SAFER comme opérateur de négociation amiable sur le volet agricole en périurbain auprès des propriétaires fonciers privés.
- Eventuellement, constituer du stock de foncier agricole.

La convention de partenariat pose les actions opérationnelles mobilisables :

- études foncières pré-opérationnelles,
- assistance à maîtrise foncière,
- conduite de procédures foncières spécifiques (Biens vacants et sans maître...),
- l'action foncière (procédure SAFER) : opérations amiables (avant ou après notification de vente, préemptions, gestion locative).

Ainsi que les modalités et conditions générales de financement des opérations.

Un devis pour la Ville d'Irigny laisse apparaître un montant de 2 700 € TTC (2 250 € HT) incluant :

- permanence en Mairie : accueil des propriétaires, et un stand lors de la Foire aux Idées éco-responsables : 1 600 €,
- relance des propriétaires de friches agricoles,
- synthèse et évaluation des sensibilités foncières : 650 €,
- pour toute réunion supplémentaire : 500 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

SUR PROPOSITION DU MAIRE

APRES AVIS DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT : ZONES AGRICOLE ET NATURELLE, AGRICULTURE, GESTION DES EAUX, GESTION DES RISQUES, CIMETIERES. JUMELAGE ET PARRAINAGE

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

AUTORISE la signature de cette convention de partenariat par Madame le Maire.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2025.



Fait à Irigny, le 21 mars 2025
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Blandine FREYER

Convention de partenariat Programme T'TRIS

Entre :

La Métropole de Lyon, représentée par son XX,
Monsieur ou Madame XX
Domicilié à Métropole de Lyon, rue du Lac, 69 003 LYON

Commune de Charly, représentée par son Maire
Monsieur Olivier ARAUJO
Domicilié à la Mairie de Charly, place de la Mairie 69 003 LYON

Commune d'Irigny représentée par son Maire,
Madame Blandine FREYER
Domicilié à la Mairie d'Irigny, 7 Avenue de Bezange, 69540 Irigny

Commune de Saint Genis Laval représentée par son Maire,
Madame Marylène Millet
Domicilié à la Mairie de Saint Genis LAVAL, 106 Avenue Clemenceau, 69230 Saint-Genis-Laval

Commune de Vernaison représentée par son Maire,
Monsieur Julien VUILLEMARD
Domicilié à la Mairie de Vernaison, 24 place du 11 nov 1918 et du 8 mai 1945, 69 390 Vernaison

D'UNE PART,

Et : La Safer Auvergne-Rhône-Alpes, représentée par son Directeur général adjoint,
Monsieur Alexis MARZE
Domicilié à Agrapole 23, Rue Jean Baldassini, 69007 Lyon

D'AUTRE PART,

PREAMBULE :

Un besoin de restructuration du foncier a été constaté localement sur différents territoires de la région Auvergne-Rhône-Alpes et la Safer Auvergne-Rhône-Alpes a été identifiée comme un des acteurs fonciers essentiel pour répondre aux enjeux d'amélioration de la compétitivité agricole, de confortation des exploitations et de facilitation de l'installation d'agriculteurs.

L'objectif de la Safer est donc de répondre à cette problématique de territoire en proposant le programme T'TRIS (Travaux Territoriaux de Restructuration avec l'Ingénierie Safer). Ce Service permet de mobiliser une méthodologie, des outils et des moyens pour réaliser des travaux de restructuration du foncier et optimiser la gestion et l'utilisation du foncier agricole.

Le programme T'TRIS inclut une ingénierie de la Safer proposée au territoire pour des opérations de restructuration foncières agricoles selon les modalités suivantes :

- **Un périmètre géographique défini et compatible avec le temps mis à disposition**
- **30 jours de travail maximum par les services de la Safer**
- **Sur une période de 1 an maximum**

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention a donc pour objet d'établir un partenariat entre la Métropole de Lyon et la Safer Auvergne-Rhône-Alpes visant à mettre en place des actions de restructuration foncière sur des périmètres définis préalablement et représentant des enjeux forts de développement agricole, d'amélioration des conditions d'exploitation agricole et de consolidation de filières.

Cette convention de partenariat se déclinera sous la forme d'un programme de travail construit afin de répondre aux enjeux du territoire et aux besoins préalablement identifiés.

Ce programme de travail sera décliné dans une note méthodologique. Les actions et opérations mises en œuvre dans cet accord-cadre sont guidées par les objectifs déclinés ci-après.

Article 2 – Les actions opérationnelles mobilisables

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes pourra mettre en œuvre différentes actions à travers le déploiement des outils suivants :

- Etudes foncières pré-opérationnelles,
- Assistance à maîtrise foncière,
- Conduite de procédures foncières spécifiques (Biens vacants et sans maître...),
- L'action foncière (procédure Safer) : opérations amiables (avant ou après notification de vente, , préemptions, gestion locative.

Article 3 – Modalités et conditions générales de financement des opérations

La Safer, sous réserve de validation du projet par le Comité d'Agrément, peut prendre en charge une partie du coût de chacune des phases :

- Phase étude préalable pré-opérationnelle et pré-négociation : 50 % du coût dans la limite de 15 k€ TTC
- Phase réalisation, négociation et contractualisation (recueils d'accords) : 50% du coût soit 350 € HT de prise en charge Safer par négociation menée à terme dans la limite de 15 k€ (la remise peut bénéficier au MO ou au propriétaire/exploitant bénéficiaire final).

Le Comité d'Agrément de la Safer a d'ores et déjà validé le projet du syndicat Côtes d'Auvergne au regard de l'intérêt que représente le projet pour la filière viticole départementale et pour le territoire.

Le financement des collectivités sur ce secteur est :

- Convention 2024-2025 de la Métropole de Lyon à 3 660 € + 3 200 €
- Convention Saint Genis Laval signé 2024 : 5 400 €

Des conventions avec les communes :

- Irigny : Devis envoyé (en PJ) – 2 700 € TTC
- Charly : Devis envoyé
- Vernaison : Devis envoyé

Article 4 – Contexte et objectifs de l'opération

L'Ouest Lyonnais est un territoire contrasté et marqué par des ruptures de relief car composé à la fois de plateaux, de coteaux, de plaines, des berges du Rhône et de vallées. Cette spécificité et complexité montrent ainsi l'importance d'agir pour amener un équilibre paysager et environnemental pour maintenir et conforter l'activité agricole.

La Métropole de Lyon et les 4 communes de la polarité des Lômes et Côteaux (VERNAISON, CHARLY, SAINT-GENIS-LAVAL, IRIGNY), ont déjà effectué un travail de diagnostic et de recensement des friches et ont Convention de partenariat T'TRIS

également entamé une démarche de sensibilisation locale, par le biais de courriers auprès des propriétaires et exploitants.

Afin de ne pas essouffler la démarche et saisir l'opportunité d'une gestion maîtrisée et amiable du foncier agricole, la SAFER a proposé de mettre en œuvre une démarche de restructuration parcellaire cohérente de ces friches éparpillées, grâce au programme T'TRIS permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- Effectuer des îlots cohérents de ces friches identifiées et éparpillées sur le territoire pour consolider des exploitants et/ou mettre à disposition de nouveaux porteurs de projet.
- Identifier la Safer comme opérateur de négociation amiable sur le volet agricole en périurbain auprès des propriétaires fonciers privés
- Eventuellement, constituer du stock de foncier agricole.

Article 5 – Périmètre projet

Le périmètre géographique devra être compatible avec le temps défini mis à disposition par la Safer.

Le périmètre de cette mission se situe sur les communes de Vernaison, Charly, Saint-Genis-Laval et Irigny. Dans la démarche de repérage des friches par la Métropole, 139 hectares de friches ont été identifiées, également situés dans un périmètre PENAP. Cette superficie représente 14% de la zone A de ces communes. Ces friches se localisent majoritairement sur le plateau des Hautes-Barolles et le plateau des Etangs.

Article 6 – Méthodologie de la mission et coût

Les projets se décomposent en 2 phases :

- Une phase étude préalable et pré-opérationnelle
- Une phase réalisation opérationnelle et contractualisation

Détaillées dans le tableau suivant :

Secteur	nbre de parcelles	surface	nbre de comptes	nbre d'exploitants	TT
CHARLY	41	12h 07a 28ca	35	8	43
IRIGNY	59	20h 87a 11ca	38	15	59
SAINT GENIS	86	46h 03a 56ca	48	6	86
TOTAL	186	78ha 97a 95 ca	121	29	186

Bilan : (Détail PJ)

SYNTHESE DES COUTS		Quantité	Prix total HT
PHASE N°1 - ETUDE PREALABLE A L'ANIMATION FONCIERE - ANALYSE DE LA STRUCTURE FONCIERE ET AGRICOLES		4 jours	3 360,00 €
PHASE 3: NEGOCIATIONS FONCIERES - RECUEIL D'ACCORDS		10 jours	7 000,00 €
PHASE N°2 - ANIMATION FONCIERE		28 jours	23 520,00 €
PHASE N°4 - RETOUR DES TRAVAUX AU TERRITOIRE (propriétaires/exploitants/acteurs locaux)		4 jours	3 360,00 €
TOTAL HT		46,0 jours	37 240,00 €
TVA - 20%			7 448,00 €
TOTAL TTC			44 688,00 €

participation partenaires	18 210,00 €
Prise en charge Safer T'TRIS (50% du montant total)	18 620,00 €

Article 7 – Communication

Les parties s'engagent à adopter une approche proactive en matière de communication, en vue de promouvoir activement l'action T'TRIS et de partager les informations de manière positive et valorisante pour chacun. À cette fin, chaque partie prendra les mesures nécessaires pour diffuser les résultats, les réalisations et les bonnes pratiques au sein de leurs réseaux respectifs. Cela inclut la promotion du projet dans les supports de communication internes et externes (site web, réseaux sociaux, rapports annuels, presse etc.).

De plus, un partage régulier d'informations sur l'évolution du projet, ses étapes clés sera effectué, afin de renforcer la collaboration, d'encourager l'engagement des parties prenantes et de garantir une compréhension partagée des objectifs et des résultats. Les parties conviennent de coopérer activement pour valoriser le projet, tout en veillant à respecter les principes de confidentialité et de propriété intellectuelle définis.

Article 8 – Durée de l'accord-cadre, prise d'effet, résiliation

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an et prendra effet à compter de la signature des présentes.

Durant la période de validité de la convention, et à la demande de l'une ou l'autre des parties, des aménagements nécessaires aux dispositions de la convention seront examinés conjointement par les parties et pourront faire l'objet d'avenants.

Article 9 – Différends et litiges

En cas de contestations, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation. Elles pourront recourir, le cas échéant, à un expert choisi d'un commun accord.

Si néanmoins, le désaccord persiste, le litige relèvera alors des tribunaux compétents.

Article 10 – Élection de domicile

Pour l'exécution de la présente convention, chaque partie élit domicile en son siège.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Lyon, le

Pour la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, Alexis MARZE Directeur Général Adjoint	Pour la Métropole de Lyon XX	Pour la commune de Charly
Pour la commune d'Irigny	Pour la commune de Saint Genis Laval	Pour la commune de Vernaison

Date de notification :

A	Détermination du périmètre pertinent d'intervention en interne (Safer) Travail cartographique et échanges en interne Retraitement	700 €/jour	2 jour	1 400,00 €
B	Etude du contexte foncier et agricole Traitement et analyse des données foncières Analyse de la structure foncière (nature cadastrale dominante, morcellement parcellaire, distribution et taille des propriétés, années de mutation, durée de détention, ...) Analyse de la structure des comptes de propriété (âge, domiciliation, statut des comptes...) Travail préparatoire - Identification des propriétaires Préparation d'une base de données parcellaire et Propriétaires à partir des données du cadastre Identification de l'ensemble des propriétaires (nom, adresse, coordonnées) Travail préparatoire - Identification des exploitants agricoles Préparation d'une base de données Identification des exploitations agricoles à partir de la ASP PAC + CVI Connaissances du conseiller de secteur pour identifier les exploitants viticoles	700 €/jour	2 jour	1 400,00 €
PHASE N°1 - SOUS-TOTAL HT			4,0 jours	2 800,00 €
TVA - 20 %				560,00 €
PHASE N°1 - SOUS-TOTAL TTC				3 360,00 €

PHASE N°2 : ANIMATION FONCIERE		Prix forfait HT	Quantité	Prix total HT
A	Premières rencontres individuelles des <u>propriétaires</u> Contact individuel avec l'ensemble des ayants droit du périmètre, présentation du projet Recueil d'informations : - Validation des ayants droit identifiés et de leurs coordonnées, situation au sein des indivisions, origine de propriété, année de mutation, etc. - Occupation des parcelles : identification des locataires, recensement de leurs statuts et de leurs droits - Position par rapport au projet et aux conditions proposées - Identification de demandes particulières - Pré-négociation (vente, mise à bail pour les fonciers en friche ou non exploité ou aucune action) - Saisie des informations collectées - Recueil de lettres d'intention des propriétaires de friches	700 €/jour	12 jours	8 400,00 €
B	Analyse et synthèse des échanges Identification des fonciers s'inscrivant dans la démarche Travail sur les propositions à faire aux exploitants agricoles et propriétaires et aux modalités de mise en œuvre	700 €/jour	5 jours	3 500,00 €
C	2ème rencontre individuelle avec les propriétaires et les exploitants agricoles Présentation des premiers scenarii d'échanges Recueil des retours Saisie des informations collectées et synthèse des résultats	700 €/jour	7 jours	4 900,00 €
D	OPTION - 3ème rencontres individuelles ou réunion avec quelques propriétaires et exploitants agricoles Finalisation des scenarii Recueil des retours Saisie des informations collectées et synthèse des résultats	700 €/jour	3 jours	2 100,00 €
E	Analyse et synthèse des échanges avec les propriétaires et les exploitants agricoles Identification des comptes de propriété et des exploitants favorables Réalisation de tableau de suivi pour les négociations et le recueil d'accord Cartographie	700 €/jour	1 jours	700,00 €
PHASE N°2 - SOUS-TOTAL HT			28 jours	19 600,00 €
TVA - 20 %				3 920,00 €
PHASE N°2 - SOUS-TOTAL TTC				23 520,00 €

PHASE 3: NEGOCIATIONS FONCIERES - RECUEIL D'ACCORDS		Prix unitaires H.T.		
A	Négociations amiables et recueil d'accords auprès des propriétaires – Acquisitions foncières Prise de rendez-vous ((préparation , cartographies, documents contractuels, ...) Négociations et visites terrain (3 rencontres maximum) Recueil du consentement du propriétaire Formalités spécifiques à réaliser en fonction de la typologie du contrat (exemple : Acceptation et enregistrement des promesses de vente) Transmission des contrats au maître d'ouvrage et lien avec le notaire	10% du montant de la promesse de vente avec un minimum de 700 € HT par document contractuel. 350 € HT/ compte de propriété facturés en cas d'échec des négociations et comprenant le temps passé à la prise des RDV (préparation , cartographies, documents contractuels, ...), au temps de négociation, aux temps et coûts de déplacement, et aux visites de terrain... L'absence d'accord favorable sera formalisée par le recueil d'un courrier signé par le propriétaire		
B	Négociations amiables et recueil d'accords auprès des exploitants agricoles Prise de rendez-vous Calculs et négociations des indemnités à verser Rédaction des documents Recueil du consentement des exploitants (convention de résiliation de bail et d'indemnisation ou convention de mise à disposition ou toute autre type de convention dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action des mesures de compensations environnementales) Transmission des accords au maître d'ouvrage	10% du montant de l'indemnité et/ou du prix de vente (toutes indemnités confondues) avec un minimum de 700 € HT par accords recueillis 350€/ exploitation facturés en cas d'échec des négociations et comprenant le temps passé à la prise des RDV (préparation , cartographies, documents contractuels, ...), au temps de négociation, aux temps et coûts de déplacement, et aux visites de terrain... L'absence d'accord favorable sera formalisée par le recueil d'un courrier signé par l'exploitant agricole.		

PHASE N°3- NEGOCIATIONS FONCIERES - RECUEIL D'ACCORDS		Nombre d'accords recueillis estimés	10	7 000,00 €
PHASE N°3 - SOUS-TOTAL HT		TOTAL HT		7 000,00 €
TVA - 20 %		TVA - 20%		1 400,00 €
PHASE N°3 - SOUS-TOTAL TTC		TOTAL TTC		8 400,00 €

Tout recueil d'accord supplémentaire sera facturé 700€ HT avec 50% pris en charge de la Safer soit 350€

PHASE N°4 - RETOUR DES TRAVAUX AU TERRITOIRE (propriétaires/exploitants/acteurs locaux)		Prix forfait HT	Quantité	Prix total HT
N	Travail préparatoire à la restitution finale Préparation des courriers à destination : - des propriétaires et des exploitants de l'ensemble du périmètre d'animation - des acteurs locaux Expédition des courriers par la Safer Coût postal des envois des courriers (non chiffré)	700 €/jour	2 jours	1 400,00 €
O	Réunion de restitution finale Temps de synthèse Préparation des supports	700 €/jour	2 jours	1 400,00 €
PHASE N°4 - SOUS-TOTAL HT			4 jours	2 800,00 €
TVA - 20 %				560,00 €
PHASE N°4 - SOUS-TOTAL TTC				3 360,00 €

SYNTHESE DES COÛTS		Quantité	Prix total HT
PHASE N°1 - ETUDE PREALABLE A L'ANIMATION FONCIERE - ANALYSE DE LA STRUCTURE FONCIERE ET AGRICOLES		4 jours	3 360,00 €
PHASE 3: NEGOCIATIONS FONCIERES - RECUEIL D'ACCORDS		10 jours	7 000,00 €
PHASE N°2 - ANIMATION FONCIERE		28 jours	23 520,00 €
PHASE N°4 - RETOUR DES TRAVAUX AU TERRITOIRE (propriétaires/exploitants/acteurs locaux)		4 jours	3 360,00 €
TOTAL HT		46,0 jours	37 240,00 €
TVA - 20%			7 448,00 €
TOTAL TTC			44 688,00 €

participation partenaires	18 210,00 €
Prise en charge Safer T'TRIS (50% du montant total)	18 620,00 €



Direction Générale

Aragpole

23 rue Jean Baldassini

69364 LYON Cedex 07

Tél : 04 72 77 71 50

Fax : 04 72 77 71 51

SA au cap. de 7 399 008 €

RCS Lyon B 062 500 368

SIRET 062 500 368 00170

APE : 42.99 Z

Service départemental

Métropole de Lyon

8 avenue Tony GARNIER

69 007 Lyon

Commune d'IRIGNY

7 Avenue de Bezange

69540 Irigny

DEVIS - ANIMATION FONCIERE

Projet : la commune d'IRIGNY sollicite la SAFER AURA pour la sensibilisation des propriétaires fonciers aux enjeux agricoles

Maître d'ouvrage : Commune d'IRIGNY

Date : 21/02/2025

Validité : 6 mois

Caractéristiques du périmètre T'TRIS à Charly

Secteur T'TRIS	3
Nombre de parcelles	59
Surface totale	20ha 87a 11 ca

Objectif/Mission : sensibilisation des propriétaires foncier sur la remise en état des friches agricoles dans le cadre de la convention T'TRIS

ANIMATION FONCIERE	Prix unitaires H.T.	Quantités (jours)	Prix total H.T.
1/ Permanences en mairie 1 journée avec accueil des propriétaires pour sensibilisation sur les terres agricoles : leur mise en valeur, les baux, le prix des terres, etc. + 1 stand fête Irigny	800 €/jour	2	1 600,00 €
2/ Relances des propriétaires de friches agricoles sur la base des secteurs prioritaires identifiés dans T'TRIS			
Synthèse et évaluation des sensibilités foncières Analyse, synthèse et cartographie des résultats des contacts	650 €/jour	1	650,00 €
Pour toute réunion supplémentaire	500 €/réunion	1 réunion	500,00 €
Total HT			2 250,00 €
TVA 20%			450,00 €
TOTAL TTC			2 700,00 €

(*) NOTA : le coût final de la prestation sera ajusté en fonction du nombre réel de contacts et du nombre d'accords concrétisés

A retourner daté et signé

avec la mention "Bon pour accord"